

COMITÉ D'ACTION SOCIALE SPORTIVE & CULTURELLE (CASSC)

avec **SUD**, défendez une autre idée des prestations sociales !

Le comité d'action sociale sportive & culturelle, association Loi 1901, est géré par un conseil d'administration : 24 élu.es du personnel (12 titulaires, 12 suppléants) représentant tou.te.s les adhérent.es, c'est-à-dire : **nous tou.te.s !**

Désigné.es par le Conseil métropolitain, 3 membres titulaires et 3 suppléant.es y siègent de droit.

Le bureau du CASSC (président, vice-président, trésorier, trésorier-adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint) sera élu lors du 1^{er} conseil d'administration par les 12 nouveaux membres titulaires élu.es.



C'est pourquoi il nous paraît primordial qu'au moins la moitié des OS, ayant obtenu un siège lors des élections, soit représentée au bureau !

En effet, le CASSC développe l'entraide par une politique sociale... Il organise, favorise et facilite l'accès aux loisirs, au sport et à la culture.

Ses prestations sont liées à ses capacités financières et aux décisions prises lors des conseils d'administration et des Assemblées générales à l'ensemble des élu.es à qui vous donnez votre confiance.

Pour SUD, la diversité des représentant.es au bureau est garante d'une gestion transparente, consensuelle et non partisane.



Depuis 2018...

cherchant toujours à privilégier l'intérêt général, nos élu.es ont largement assumé leur part dans la gestion du CASSC avec les autres organisations syndicales volontaires et ont permis :

- **le maintien et l'augmentation des prestations existantes**
- **l'augmentation des tranches de quotient familial avec des remboursements plus importants**
- **la mise en place d'une aide d'urgence de 400€ par agent.e**
- **les ventes flash billetterie et chèque culture** (jusqu'à -50% du tarif public)
- **le remboursement d'achats dans les librairies locales**
- **de rendre les séjours accessibles à tou.te.s les agent.es** (été et hiver)

En renouvelant votre confiance à SUD pour les 4 ans à venir, nos élu.es agiront pour :

- que l'**action sociale** soit largement **intensifiée**, pour venir en aide aux agent.es, qui rencontrent de plus en plus de difficultés
- la mise en place d'un **fond de solidarité** pour faire face "aux coups durs" de la vie
- que la **subvention** de la Métropole soit indexée sur l'**évolution** de la **masse salariale** et de l'**inflation**
- que les décisions soient prises en **totale transparence**, en toute indépendance et à la majorité de **consensus** lors des conseils d'administration
- un montant de **remboursement** pour les prestations alloué à chaque agent.e **en fonction du nombre d'enfants** et du quotient familial (ex : participation club sportif pour 1 enfant 90€, pour 2 enfants 120€, pour 3 enfants 160€...)
- la **hausse** du montant maximal par agent.e des **chèques vacances** et donc de la participation du CASSC (à ce jour, 480€ maximum par agent : nous proposons un montant de 560€)
- la **suppression** et la prise en charge des **frais de transaction** sur **VegaCE**, afin de payer le prix réel des achats.



⚠ CECI N'EST PAS LE BULLETIN DE VOTE



WWW.SUDCT34.COM

Sud Syndicat de lutte et de transformation sociale